

Bonjour,

De nouvelles informations sont à prendre en compte pour cette rentrée qui approche.

Elle s'effectuera **le jeudi 2 septembre 2021**. Les horaires vous seront communiqués par les équipes enseignantes de chaque école ultérieurement.

■ Notons, tout d'abord, l'arrivée, depuis le 2 août de M. Reytier qui occupe le poste de responsable du Service Education de la Mairie de Villeneuve-de-Berg. Pour information voici les coordonnées de ce service :

- Bureau du Service Education – Rez-de-chaussée de l'école élémentaire publique du Parc (Boîte aux lettres pour les documents à déposer : attention, ceci n'est pas une adresse postale).
- Courriel : serviceeducation@villeneuveberg.fr et téléphone : 06-37-62-70-62

■ Concernant le **périscolaire**, si vous souhaitez inscrire vos enfants au **restaurant scolaire** (cantine scolaire) pour la semaine de la rentrée, pensez à le faire **avant vendredi 27 août 12h impérativement**. Un tutoriel d'aide à la réservation a été mis en ligne sur le **portail famille** et vous pourrez le visualiser dans votre espace personnel dans la rubrique "**Actualités**". Il vous sera possible de réserver à partir du 16 août.

■ **Les nouveautés pour cette rentrée de septembre 2021 :**

- Voici les nouveaux horaires des **garderies périscolaires du soir** des 3 écoles villeneuvoises (maternelle publique, élémentaire publique du Parc et primaire privée du Coiron) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h - 18h30.

- A propos des **garderies périscolaires du matin**, les horaires restent inchangés :

Lundi mardi, jeudi et vendredi : 6h45 - 8h30.

- Concernant la **restauration scolaire**, la mise en place du tarif par tranche selon le quotient familial (**QF**) des familles :

1^{ère} tranche = 0€ à 700 € = **1 €** ; 2^e tranche = 701€ à 1200€ = **2,80 €** ; 3^e tranche = 1201€ et plus = **3,40 €**

Pour en bénéficier, vous avez **jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 12h pour nous transmettre votre justificatif de la caisse d'allocations familiales (CAF)** par courriel à periscolaire@villeneuveberg.fr ou dans

la boîte aux lettres du bureau du Service Education au rez-de-chaussée de l'école élémentaire publique du Parc.

Passé cette date et sans retour de votre part, il vous sera appliqué automatiquement le **tarif plein de 3,40 euros par repas pour toute l'année scolaire 2021-2022** (du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022). Nous comptons donc sur votre réactivité.

Le temps de la mise en place des QF, les inscriptions seront possibles mais votre paiement sera alors différé (post-paiement) pour les quinze premiers jours ; vous devrez ensuite vous acquitter du règlement de ces réservations lorsque le paiement aura rebasculé en pré-paiement et ce, en effectuant d'autres réservations. Nous restons à votre disposition pour tout autre question complémentaire. Nous vous souhaitons une belle fin d'été et, d'avance, une bonne rentrée à vos enfants.

Cordialement, Le Service Education de la Mairie de Villeneuve-de-Berg